Exemplaire destiné — au Greffe du Tribunal de Commerce *
— à la Banque Nationale de Belgique *

90.299 4576

COMPTES ANNUELS

A1.

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : PREFINA

Forme juridique : société anonyme

Adresse : Boulevard Audent N° : 10 Bte :

Code postal : 6000 Commune : Charleroi

Registre de commerce Lieu : Charleroi N° : 154 333

Numéro de T.V.A. ou Numéro National 4 025339 64

DATE 21 / 04 / 90 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS AU 30 / 06 / 90 approuvés par l'assemblée générale du 26 / 11 / 90

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 07 / 89 au 30 / 06 / 90

Exercice précédent du 01 / 07 / 88 au 30 / 06 / 89

LISTE COMPLETE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

Mme Betsy TOLBECQ — Président du Conseil d'Administration.
1,rue Ahérée 5651 Tarcienne

Mr Cyr ROOSENS — Administrateur-délégué
1,rue Ahérée 5651 Tarcienne

Mr Eric ROOSENS — Administrateur-délégué
1,rue Ahérée 5651 Tarcienne

(éventuellement suite page .....)

Nombre de pages déposées : 11 (normalisées : 11 ; non normalisées : 0)

Numéros des pages normalisées, non déposées parce que sans objet : A9 et A 10

Signature (nom et qualité)

Administrateur Délégué
Eric ROOSENS

Signature (nom et qualité)

* Biffer ce qui ne convient pas.

31050 XL 06-10-87 © Banque Nationale de Belgique.

NAT	GR	Date du dépôt	Pages	L	ZONE RESERVEE	Nº FILM	PAGE	
20	06	21/12/90	11	18 F	CM 0 P 1 T 2	90.299	4577	1 / 9
T.V.A.	non assujetti							A2.

1. BILAN APRES REPARTITION

ACTIF	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	6 974 450	3 662 620
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. I, A)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27		
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23		
C. Mobilier et matériel roulant	24		
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	6 974 450	3 662 620
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	45 740 066	18 149 845
V. Créances à plus d'un an	29	26 154 505	6 955 286
A. Créances commerciales	290	26 154 505	6 955 286
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	3 566 092	3 500 645
A. Stocks	30/36	3 566 092	3 500 286
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	12 883 613	7 055 678
A. Créances commerciales	40	264 238	145 407
B. Autres créances	41	12 619 375	6 910 271
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53	2 644 000	
IX. Valeurs disponibles	54/58	491 856	638 236
X. Comptes de régularisation	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	52 714 516	21 812 465

 © Banque Nationale de Belgique.

90.299 : 4578

T.V.A. non assujetti

A3.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	28 589 327	8 569 985
I. Capital (ann. III)	10	24 100 502	5 000 000
A. Capital souscrit	100	24 100 502	5 000 000
B. Capital non appelé (–)	101	( )	( )
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	1 710 080	859 153
A. Réserve légale	130	1 300 000	500 000
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132	410 080	359 153
D. Réserves disponibles.	133		
V. Bénéfice reporté	140	2 778 745	2 710 832
Perte reportée (–)	141	( )	( )
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES **VII. Provisions pour risques et charges** (ann. IV)	16	38 977	
DETTES	17/49	24 086 212	13 242 480
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	17 769 626	11 057 403
A. Dettes financières	170/4		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3		
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9	17 769 626	11 057 403
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	105 000	
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44		
1. Fournisseurs	440/4		
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	105 000	
1. Impôts	450/3	105 000	
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48		
X. Comptes de régularisation	492/3	6 211 586	2 185 077
TOTAL DU PASSIF	10/49	52 714 516	21 812 465

31050 XL 06-10-87 © Banque Nationale de Belgique.

T.V.A. | non assujetti

90.299 4579

A4.

2. COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
I. Produits et charges d'exploitation			
Chiffre d'affaires } *mentions facultatives*	70	67 714	855 916
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers	60/61	(853 657)	(474 344)
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	785 943	381 572
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (−)	61/70	( )	( )
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (−)	62	( )	( )
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (−)	630	( )	(801)
E. Réd. de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerc. (dotations −, reprises +)	631/4	(30 275)	
F. Provisions pour risques et charges (dotations −, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (−)	640/8	(56 014)	(32 421)
H. Charges d'expl. portées à l'actif au titre de frais de restr. (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	872 232	348 350
Perte d'exploitation (−)	64/70	( )	( )
II. Produits financiers	75	2 317 696	946 011
Charges financières (−)	65	40 869	13 152
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	1 404 595	1 281 209
Perte courante avant impôts (−)	65/70	( )	( )
III. Produits exceptionnels	76		
Charges exceptionnelles (−)	66	( )	( )
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	1 404 595	1 281 209
Perte de l'exercice avant impôts (−)	66/70	( )	( )
IV. Impôts sur le résultat (−)(+)	67/77	(485 755)	(158 578)
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	918 840	1 122 631
Perte de l'exercice (−)	67/70	( )	( )
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	78		
Transferts aux réserves immunisées (−)	68	(50 927)	(68 339)
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	(70/68)	867 913	1 054 292
Perte de l'exercice à affecter (−)	(68/70)	( )	( )
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. Bénéfice à affecter	70/69	867 913	1 054 292
Perte à affecter (−)	69/70	( )	( )
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	867 913	1 054 292
Perte de l'exercice à affecter (−)	68/70	( )	( )
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent (−)	690	( )	( )
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (−)	691/2	(800 000)	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920	800 000	
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (−)	693	(67 913)	(1 054 292)
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (−)	694/6	( )	( )
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

31050 XL 06-10-87 © Banque Nationale de Belgique.

90.299 4580

T.V.A.	non assujetti

A 5.

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)		B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)		C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)	
	Codes	(En francs)	Codes	(En francs)	Codes	(En francs)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019		8159	80 730	8355	3 662 620
Mutations de l'exercice :						3 574 800
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169		8365	
. Cessions et retraits (–)	8039	( )	8179	(80 730)	8375	(262 970)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(–)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+)(–)					8386	
Au terme de l'exercice	8059		8199	0	8395	6 974 450
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (–)			8239	( )	8435	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(–)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR (–)						
Au terme de l'exercice précédent	8069		8269	80 730	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079		8279		8475	
. Repris (–)	8089	( )	8289	( )	8485	( )
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés (–)	8109	( )	8309	(80 730)	8505	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(–)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129		8329	0	8525	
d) MONTANTS NON APPELES (–)						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+)(–)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)–(c)–(d)	8139		8339	0	8565	6 974 450

31050 XL 06-10-87 © Banque Nationale de Belgique.

II. PARTICIPATIONS ET ACTIONS DETENUES DANS D'AUTRES SOCIETES

Sont mentionnées ci-après, les sociétés dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres sociétés dans lesquelles l'entreprise détient des actions (comprises dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) lorsque ces actions représentent 10 % au moins du capital souscrit.

Dénomination et siège	Actions détenues			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par filiales et sous-filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unités monétaires	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (–) *(en unités monétaires)*	
1. s.a. Compagnie Immobiliere de Tarcienne,1,rue Ahérée 5651 Walcourt	622	3,92		31.12.89	F.B.	135 044 428	2 149 894
2.s.a. Eficom, 1, rue Ahérée 5651 Walcourt	3	0,08		31.12.89	F.B.	1 836 047	201 332
3.s.a. Eric Roosens et Cie Boulevard Audent 10, 6000 Charleroi	51	0,85		31.12.89	F.B.	8 106 924	1 005 562

31050 XL 06-10-87 © Banque Nationale de Belgique.

T.V.A. | non assujetti

90.299 4582

A7.

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants *(en francs)*	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
— Au terme de l'exercice précédent	8700	5 000 000	xxxxxxxxxxxxxxxxx
— Modifications au cours de l'exercice : Augmentation de capital par scission de sociétés en liquidation		19 100 502	
— Au terme de l'exercice	8701	24 100 502	xxxxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
Catégories d'actions : Ordinaires au porteur			2 410

	Codes	1 Montant non appelé *(rubrique 101)*	2 Montant appelé, non versé
		(en francs)	
B. CAPITAL NON LIBERE Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page .....)			
TOTAL	871		

	Codes	1 Montant du capital détenu *(en francs)*	2 Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
— la société elle-même.	872		
— ses filiales et sous-filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS *(montants en francs)*			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours.	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre . . .	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre . . .	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT *(en francs)*	8751	80 499 498	

	Codes	1 Nombre de parts	2 Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : — détenues par la société elle-même	877		
— détenues par les filiales et sous-filiales	878		

 © Banque Nationale de Belgique.

T.V.A.	non assujetti

90.299 4583

A8.

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES, *en francs*

Ventilation de la rubrique 16 du passif si celle-ci représente un montant important.

	Exercice
pour honoraires notaire et revisseur	38 977

V. ETAT DES DETTES, *en francs*

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Code	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) 1 échéant dans l'année (rubrique 42)	2 ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3 ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
TOTAL	891		17 769 626	

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 1 les pouvoirs publics belges	2 des sûretés réelles constituées sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89		
2. Autres emprunts	90		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903		
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES, *en francs* (rubrique 45 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes échues envers		
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

 © Banque Nationale de Belgique.

T.V.A.	non assujetti

90.299 4584

A 11.

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants : .....

Ces dérogations se justifient comme suit : .....;

ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise : .....

Les règles d'évaluation [~~ont~~] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent ; dans l'affirmative, la modification concerne : .....;

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de ..... F.

Le compte de résultats [x] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur ; dans l'affirmative, ces résultats concernent : .....

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant : .....

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] : .....

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire : .....

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise : .....

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif : .....

 © Banque Nationale de Belgique.

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif ; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit : .....

.....

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend ..... F de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans ; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit : .....

.....

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : .....

.....

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L *(linéaire)* D *(dégressive)* A *(autres)*	Base NR *(non réévaluée)* R *(réévaluée)*	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles				
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux. . . . . (1)				
4. Installations, machines et outillage . . . (1)				
5. Matériel roulant . . . . . (1)				
6. Matériel de bureau et mobilier . . . . (1)				
7. Autres immobilisations corporelles				

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

— montant pour l'exercice : ..... F.

— montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : ..... F.

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : .....

.....

(1) Y compris les actifs détenus en location-financement ; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

 © Banque Nationale de Belgique.

90.299 4586

T.V.A.	non assujetti	A 13.

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur **valeur d'acquisition** calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure :

1. Approvisionnements : .....
2. En-cours de fabrication - produits finis : .....
3. Marchandises : .....
4. Immeubles destinés à la vente : Individualisation du prix de chaque élément.

Fabrications :

— Le coût de revient des fabrications ~~inclut~~ [n'inclut pas] les frais indirects de production.
— Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ ..... % leur valeur comptable. *(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).*

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou ~~assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible~~: dans l'affirmative ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en F.B. sur les bases suivantes : .....

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels : .....

En ce qui concerne les droits d'usage résultant de contrats de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif *(article 46bis de l'arrêté royal du 8 octobre 1976)* :

a) les redevances et loyers afférents à l'exercice se sont élevés :
   — pour les locations-financement de biens mobiliers à : ..... F.
   — pour les locations-financement de biens immobiliers à : ..... F.
b) les redevances et loyers afférents aux exercices ultérieurs s'élèvent :
   — pour les locations-financement de biens mobiliers à : ..... F.

 © Banque Nationale de Belgique.